

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

**Extrait des délibérations**  
de la Commission Permanente

N° CP *3e/146-06*  
Séance du 08 DEC. 2006

**Routes Départementales**

-----  
**Programmes routiers A011, A032, A034 et A036**

-----  
**Affectation d'autorisations de programme**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004IV-108 du 15 octobre 2004 et 2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Autorise

- l'affectation aux programmes A011, A032, A034 et A036 des montants d'autorisations de programmes suivants :
  - au titre de l'année 2004 :
    - programme A032 – Calibrage : un montant de 12 226 €
  - au titre de l'année 2005 :
    - programme A011 – Constructions neuves et travaux sur RD : un montant de 15 434 €
  - au titre de l'exercice 2006
    - programme A011 – Constructions neuves et travaux sur RD : un montant de 138 000 €
    - programme A032 – Calibrage : un montant de 299 863 €
    - programme A034 – Construction et rénovation d'ouvrages d'art : plusieurs mouvements entre opérations du millésime, dont la somme algébrique est nulle.
    - programme A036 – Ouvrages vétustes : un montant de 14 250 €

- la désaffectation au titre de l'année 2004 au programme A034: – Construction et rénovation d'ouvrages d'art : un montant de – 111904,55 € à désaffecter

dont les détails figurent aux tableaux joints au rapport.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet **11 DEC 2006**  
Publication **15 DEC 2006**  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

Adopté

.....voix contre

.....abstentions